

B – MANUEL INFORMATIF DESTINÉ AUX PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

BROCHURE INFORMATIVE



La résine en Nouvelle-Aquitaine: pensez au regroupement !

Le **gemma**ge (récolte de la résine) est une pratique traditionnelle dans les Landes de Gascogne depuis l'Antiquité. Après un pic de production dans les années 1920, les volumes de production ont baissé dans les années 1950 en raison de la pénibilité du métier de gemmeur et de la concurrence sur le marché de pays exportateurs de résine.

Aujourd'hui, **un réel engouement pour la relance du gemmage se fait sentir**: de plus en plus d'efforts sont mis en place pour en faire une **pratique d'avenir**, afin de sécuriser l'approvisionnement des industries locales, créer de l'emploi rural, et fournir un revenu supplémentaire aux propriétaires forestiers.

La saison de récolte de la résine dure en moyenne 4 mois par an, et nécessite le passage régulier du gemmeur qui vient effectuer de nouvelles piques.

Généralement doté d'un statut d'autoentrepreneur, le gemmeur récolte la gomme chez les propriétaires forestiers et leur verse une somme par arbre ou par hectare. **Une manière accessible de diminuer les coûts de travail du gemmeur et d'augmenter la rentabilité de sa forêt est de travailler sur des parcelles plus grandes, proches les unes des autres.** Ainsi, se regrouper avec d'autres propriétaires est une étape clé pour mettre en valeur sa résine et sa forêt.

VOTRE RÉSINE: UN MARCHÉ DE NICHE

Se regrouper avec d'autres propriétaires proches de chez vous afin de bénéficier des services d'un gemmeur vous donne de **nombreux avantages**:



- Accès à l'information et à des formations sur le terrain
- Regroupement de l'offre et donc meilleure négociation des prix de vente
- Meilleurs revenus (bois et résine)
- Réalisation de contrats d'approvisionnement
- Appui technique pour la gestion
- Appui technique pour la connaissance du marché
- Plus de transparence vis-à-vis des gemmeurs et des entreprises de valorisation de la résine

ZOOM

Le GIEEF, un label national

Créé en 2014, le Groupement d'Intérêt Economique Environnemental et Forestier (GIEEF) est une association sur base volontaire pouvant prendre des formes juridiques diverses : organisation de producteurs, association syndicale, groupement forestier, ...etc. Le but est de permettre aux propriétaires forestiers privés de gérer durablement leurs forêts de façon concertée, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux au niveau d'un territoire donné.



Se regrouper pour la résine: comment et sous quelle forme ?

Le Groupement de Productivité Forestière (GPF)

Il s'agit d'une association loi 1901 à but non lucratif. Il en existe 8 sur le massif Landais. Son but est de partager des informations et de réaliser des sorties sur le terrain autour des nouvelles méthodes de gemmage. L'adhérent bénéficie de l'appui d'un conseiller forestier, le GPF n'ayant aucune emprise sur le foncier.

Le Groupement d'Employeurs (GE)

Les propriétaires ainsi groupés deviennent employeurs et se partagent le temps de travail d'un salarié à temps complet. Cela nécessite une implication assez élevée des propriétaires, et s'adresse de prime abord à des propriétaires ayant de grandes superficies. Le GE s'adapte très bien au cas où le gemmeur réalise en parallèle d'autres travaux forestiers, le reste de l'année, pour les mêmes employeurs.

L'Association Syndicale Libre (ASL)

C'est une association foncière de droit privé, engageant tout ou partie des parcelles forestières et visant à une gestion collective durable. Une ASLGF (ASL de Gestion Forestière) nécessite la rédaction d'un Plan Simple de Gestion concerté. Le gemmage peut être un des objectifs de la création d'une ASL. Côté adhérents, les avantages seraient de bénéficier d'un appui technique, d'accéder à des subventions, d'être plus visibles et plus attractifs pour les entreprises de gemmage, et de mettre sur le marché des volumes de résine plus élevés.

Le Groupement Forestier (GF)

Dans un Groupement Forestier, les propriétaires associés ne sont plus propriétaires de leur foncier mais porteurs de parts. C'est le GF qui est propriétaire foncier. Il existe plusieurs types de GF, comme le GF familial, de reboisement, d'investissement. En ce qui concerne la résine, cela permet d'accéder à des subventions, une surface exploitée et un volume récolté plus importants. Le GF devient l'interlocuteur unique pour le gemmeur, facilitant les démarches.

La Société Commerciale (SA, SARL, SAS)

L'objet et la forme de cette société sont de nature commerciale, par opposition à la société civile. Sa création nécessite des démarches conséquentes, pouvant prendre du temps. Plusieurs propriétaires peuvent se regrouper pour monter une société commerciale avec pour objectif de valoriser la résine. Ils peuvent par exemple gemmer leurs pins eux-mêmes et commercialiser la résine, ou encore louer les pins à un gemmeur et vendre la résine (la commercialisation concernera alors la location des pins).

LES ACTEURS DE LA RÉSINE EN NOUVELLE-AQUITAINE



Plusieurs personnes en Nouvelle-Aquitaine sont là pour vous aider à gemmer votre forêt. C'est le cas notamment de l'association **Gemme la Forêt d'Aquitaine**, créée en 2014, qui œuvre à la relance du gemmage dans la région, à une veille technologique sur les pratiques, et à la transmission des savoirs autour du gemmage.



Jean-Pierre Loudes © CNPF



Partenaires du projet SustForest Plus

SOE2/PS/E0598
www.sust-forest.eu

BOOD | BISTANES | PARCERS | PARTNERS



ASOCIADOS | MEMBRES | ASSOCIADOS | ASSOCIATES



Proyecto cofinanciado por el Programa Interreg Sudoe a través del Fondo Europeo de Desarrollo Regional